



Presidency of Latvia
Council of Europe
MAY – NOVEMBER 2023

Présidence de la Lettonie
Conseil de l'Europe
MAI – NOVEMBRE 2023

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

MED-26(2023)05

31 août 2023

Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'Éducation

**« Le pouvoir de transformation de l'éducation :
valeurs universelles et renouveau civique »**

26^e session

Strasbourg, France

28-29 septembre 2023

Questions à débattre

SOUS-THÈME 1

Renouveau de la mission civique de l'éducation

L'Europe connaît un recul démocratique. Elle est confrontée à des menaces qui sapent la culture de la démocratie et ses valeurs et principes, comme le retour de la guerre, la radicalisation, l'affaiblissement de l'engagement en faveur de la liberté d'expression, l'augmentation de la discrimination, les discours de haine en ligne et le mécontentement à l'égard des efforts déployés par les gouvernements pour lutter contre le changement climatique.

Les crises récentes sur le continent européen ont exacerbé certaines des lacunes existantes des systèmes éducatifs. Les apprenants n'ont pas suffisamment d'opportunités de bénéficier d'une éducation inclusive, flexible et responsabilisante qui les prépare à devenir des citoyens actifs et informés dans des sociétés démocratiques et diversifiées. Dans ce contexte, les valeurs démocratiques du respect de la dignité humaine et des droits de l'homme, de la diversité culturelle et de la démocratie, de la justice, de l'équité, de l'égalité et de l'État de droit restent essentielles.

Dans le climat actuel, l'éducation doit s'attaquer directement à l'insatisfaction concernant la qualité de la démocratie et s'engager dans le renouveau de sa mission civique. Elle doit préparer les apprenants à vivre en tant que citoyens actifs dans une société démocratique, où les valeurs et les compétences démocratiques sont de plus en plus reconnues comme un élément important du développement personnel et professionnel et comme la clé du fonctionnement démocratique des institutions, y compris des écoles et des universités elles-mêmes. Cela signifie qu'il faut encourager des approches plus engagées dans l'offre d'une éducation civique/à la citoyenneté de qualité à tous les niveaux de l'éducation et renforcer la coopération entre les États membres afin de construire un espace européen d'éducation à la citoyenneté véritablement européen basé sur les réalisations et l'acquis solide du Conseil de l'Europe et sur des valeurs et des principes démocratiques communs.

Dans leur déclaration finale adoptée lors du 4e sommet à Reykjavík, les chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe ont souligné l'importance de l'éducation pour donner aux enfants et aux jeunes les références nécessaires pour grandir en embrassant les valeurs démocratiques dans des sociétés culturellement diverses et pour prendre une part active à la protection du patrimoine culturel [européen]". À l'occasion de l'adoption des principes démocratiques de Reykjavík, les 46 dirigeants se sont également engagés à "investir dans un AVENIR DÉMOCRATIQUE en veillant à ce que chacun soit en mesure de jouer son rôle dans les processus démocratiques. La priorité sera donnée au soutien de la participation des jeunes à la vie démocratique et aux processus de prise de décision, notamment par l'éducation aux droits de l'homme et aux valeurs démocratiques fondamentales, telles que le pluralisme, l'inclusion, la non-discrimination, la transparence et la responsabilité".

Questions à débattre

1. Quelles politiques et quels cadres supplémentaires les États membres peuvent-ils mettre en œuvre pour renforcer l'acquisition de valeurs, de compétences, d'attitudes et de connaissances critiques, ainsi que la pratique d'une culture de la démocratie dans le cadre de l'éducation formelle à tous les niveaux ?
2. De quelle manière les éducateurs peuvent-ils être soutenus dans l'identification et l'exploitation de la capacité d'une matière donnée à favoriser le développement des compétences pour une culture de la démocratie, en conjonction avec les compétences spécifiques à la matière ?
3. Quelles mesures doivent être mises en œuvre pour garantir que les établissements d'enseignement adhèrent à la culture de la démocratie et tiennent compte de la diversité des origines, des besoins et des capacités des apprenants ?
4. Quel est le rôle du Conseil de l'Europe et de son Comité directeur de l'éducation (CDEDU), et quelles perspectives la création d'un espace européen pour l'éducation à la citoyenneté ouvrirait-elle en vue de renforcer encore la coopération et l'engagement des États membres dans ce domaine ?

SOUS-THÈME 2

L'éducation dans les situations d'urgence et de crises

La pandémie de COVID-19 a confronté les autorités publiques à une situation d'urgence d'une ampleur et d'une portée sans précédent, affectant l'éducation de trois manières principales : en mettant en danger le bien-être des enfants, en entravant l'accès à une éducation de qualité inclusive et équitable pour tous, et en exacerbant les inégalités dans les résultats de l'apprentissage. Le retour de la guerre en Europe à la suite de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine a eu un impact significatif sur l'éducation, non seulement pour le pays lui-même, mais aussi pour d'autres pays européens, avec des millions de personnes fuyant leur pays. En outre, l'impact du changement climatique sur l'accès et l'offre d'une éducation de qualité devient une question de plus en plus pertinente.

Les conséquences de ces crises sur l'éducation sont graves, allant de la détérioration des infrastructures scolaires à la réduction du nombre d'enseignants, et menacent la jouissance de l'éducation en tant que droit fondamental inextricablement lié à la jouissance effective d'autres droits.

Pour assurer l'efficacité et la continuité des systèmes éducatifs et faire en sorte que l'éducation reste un bien public et un droit fondamental dans les situations de crises, les autorités publiques doivent être prêtes à relever les principaux défis liés à l'offre d'une éducation de qualité. Il s'agit notamment des défis liés à la gouvernance de l'éducation, à l'enseignement et à la formation, à l'apprentissage, aux liens systémiques entre les institutions, à l'intégration de l'éducation dans les plans locaux et nationaux de préparation aux catastrophes, à la protection des biens éducatifs, à la reconstruction et à l'adaptation aux situations de crises, ainsi qu'à la préparation des acteurs de l'éducation eux-mêmes à faire face aux crises futures.

Les organisations internationales et d'autres acteurs de l'éducation ont déjà élaboré des programmes visant à garantir le droit à l'éducation dans les situations d'urgence. Le concept de résilience et de résilience communautaire est au cœur de cette approche. La robustesse physique ne suffit pas à constituer une communauté résiliente, et les systèmes éducatifs, leur préparation et leur rétablissement rapide en période d'urgence et de crises jouent un rôle clé. Les compétences de tous les acteurs de l'éducation, des enfants aux étudiants et aux adultes, telles que les valeurs, les attitudes, les aptitudes, les connaissances et la compréhension critique, peuvent promouvoir et renforcer la résilience des écosystèmes éducatifs et de la communauté elle-même.

Dans leur déclaration finale adoptée lors du 4e sommet à Reykjavík, les chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe ont accordé une attention particulière à la situation des enfants ukrainiens et ont souligné la nécessité d'intensifier les efforts, à tous les niveaux de gouvernance, pour garantir la protection effective des droits des enfants ukrainiens dans le contexte actuel et ont décidé, en pleine conformité avec les normes applicables du Conseil de l'Europe, d'assurer la protection de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales des enfants ukrainiens, y compris en matière d'éducation.

Questions à débattre

1. Comment les États membres devraient-ils améliorer leur capacité de préparation et de réponse aux situations d'urgence et de crises afin de garantir la continuité de la fourniture d'une éducation de qualité en période d'urgence et de crises ?
2. Comment pouvons-nous nous assurer que l'action gouvernementale aux niveaux national, régional et local est structurée de manière à ce qu'une éducation de qualité soit fournie dans les situations d'urgence et de crises ?
3. Comment intégrer les acteurs de la société civile en tant que coproducteurs de ce processus afin de garantir des partenariats à long terme ?
4. Quel est le rôle du Conseil de l'Europe et de son Comité directeur de l'éducation (CDEDU) dans ce domaine, et quel serait l'impact des nouvelles initiatives proposées, en particulier la boîte à outils des principes de résilience pour l'éducation, sur le renforcement de la coopération et de la participation des États membres dans ce domaine ?

SOUS-THÈME 3

Exploiter le potentiel de la transformation numérique dans et par l'éducation

La transformation numérique, largement soutenue par l'intelligence artificielle (IA), a radicalement changé le paysage éducatif au cours des dernières années. La technologie numérique a permis aux apprenants d'acquérir des connaissances et des compétences allant de la culture numérique à la culture de l'IA et à la citoyenneté numérique, et des efforts concertés ont été déployés pour permettre aux apprenants d'acquérir les compétences nécessaires à cet apprentissage.

Si les autorités et institutions nationales ainsi que les organisations internationales ont abordé plusieurs des défis posés par l'environnement numérique et les technologies émergentes, les implications éthiques des technologies numériques, y compris récemment l'IA pour l'humanité, et, dans une mesure très limitée, l'éthique de l'IA dans l'éducation, aucune n'a encore adopté une approche holistique des implications plus larges (notamment en termes de droits de l'homme, de démocratie et d'État de droit) de l'application et de l'enseignement de l'IA dans l'éducation.

Cette question fait partie de la nouvelle stratégie numérique de la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe ainsi que de la recommandation du Comité des ministres de 2019 dans laquelle l'application de l'intelligence artificielle dans les contextes éducatifs était une question clé. L'IA offre de nombreuses opportunités mais comporte également de nombreuses menaces, ce qui rend nécessaire la prise en compte des principes des droits de l'homme dans la conception de son application.

L'IA est introduite dans les systèmes éducatifs nationaux avec peu d'orientations ou de réglementations spécifiques et une politique limitée. Il a été avancé qu'il était nécessaire d'examiner les implications plus larges des outils d'IA sur les processus d'enseignement et d'apprentissage, le développement des facultés cognitives, de la santé mentale des apprenants et des droits de l'homme afin de faciliter l'élaboration d'orientations éthiques (concernant l'éthique des données, des algorithmes et de l'éducation) et d'une réglementation ciblée avant que l'IA ne soit déployée à plus grande échelle dans les salles de classe.

En outre, pour protéger et promouvoir la culture et la citoyenneté numérique, la littératie de l'IA pourrait être encouragée pour les apprenants de tous âges et de toute la société, et pas seulement pour les ingénieurs en IA de demain, en se concentrant à la fois sur la dimension humaine de l'IA (l'impact potentiel de l'IA sur les personnes et l'environnement) et sur la dimension technologique de l'IA (comment l'IA fonctionne et comment elle est créée). En particulier, l'efficacité et l'éthique de l'IA dans l'éducation dépendent également du fait que les enseignants, les administrateurs et les autres parties prenantes disposent d'un niveau approprié de connaissances en matière d'IA, ce qui est plus facile à réaliser par le biais du développement professionnel.

L'organisation d'une Année européenne de l'éducation à la citoyenneté numérique (en 2025) dans tous les États membres du Conseil de l'Europe, ainsi que d'autres initiatives liées à la poursuite du développement de cadres réglementaires sur l'utilisation des systèmes d'IA à tous les niveaux de l'éducation en Europe, contribuerait à formuler des réponses positives et constructives à toutes ces questions, tout en faisant progresser l'éducation et en promouvant une approche de la transformation numérique de l'éducation fondée sur les droits de l'homme.

Questions à débattre

1. Quelles sont les mesures nécessaires pour garantir que la mise en œuvre de la transformation numérique dans le domaine de l'éducation favorise l'apprentissage et les principes démocratiques ?
2. Quelles mesures les établissements d'enseignement mettent-ils en œuvre pour faire face aux effets de la transformation numérique sur les apprenants et les enseignants ?
3. Comment pouvons-nous assumer la responsabilité éthique de garantir que tous les membres de la société atteignent un niveau adéquat de littératie en matière d'IA, comprenant la compréhension des fonctionnalités et des limites de l'IA, de ses mécanismes opérationnels et des implications éthiques et sociétales qu'elle pose ?
4. Quelles sont les politiques nécessaires pour garantir l'intégration des principes des droits de l'homme au cours des premières étapes de la mise en œuvre de l'IA dans les établissements d'enseignement ?